



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/955
8 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Vu la situation très grave qui règne au Timor oriental et les informations faisant état de massacres et de destructions injustifiables, ainsi que l'évacuation imminente du personnel de la MINUTO et des autres personnels qui s'y trouvent encore, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement agissant en sa qualité de Puissance administrante du territoire non autonome du Timor oriental, de demander que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la situation au Timor oriental, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) António MONTEIRO
